

**ANNEXE AU RC**

**CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**

Conformément au règlement de consultation, le candidat produit un mémoire technique en respectant le présent cadre qui ne dépassera pas 20 pages en format A4. Un travail de synthèse est donc attendu afin de fournir des informations claires et concises.

*Le candidat précisera dans son mémoire technique les éléments indiqués ci-dessous. Toutes les questions devront faire l'objet de réponses très explicites, précises et détaillées. Les documentations générales, publicitaires sont à proscrire.*

*Dans la mesure du possible le candidat répondra directement sur ce présent cadre de mémoire technique. Toutefois, si le candidat transmet avec son offre son propre mémoire technique comportant les réponses aux questions suivantes,* ***il précisera obligatoirement la page et le chapitre où se trouvent les réponses.***

Le présent document constitue la justification de l’offre au regard des critères suivants :

|  |
| --- |
| **Critère 2 : VALEUR ORGANISATIONNELLE ET TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DE LA NOTE METHODOLOGIQUE : 20 %** |
| **Sous-critère 1 :** Description des produits utilisés (10%) : adéquation au besoin, composition du gaz utilisé, propriétés environnementales, innocuité vis-à-vis des humains… |
| **Sous-critère 2 :** Procédures et méthodologies mises en place (modalités d’intervention, exemples de rapport, gestion de la qualité et de la sécurité) (10%) |
| **Critère 3 : PERFORMANCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : 10%** |
| **Sous-critère 1** : Qualité de gestion des équipements en fin de vie, le mode de récupération des fournitures usagées et/ou des emballages avec précision sur leur filière de traitement ou de recyclage (5%) |
| **Sous-critère 2** : Les moyens mis à disposition des intervenants (documents et livrables respectueux de l’environnement, transport/véhicules propres) (5 %) |

Ce document doit obligatoirement être renseigné sans modifier la trame du cadre –mais en pouvant la compléter– et joint à l’offre. Il peut être accompagné de tout document utile, apportant des précisions aux réponses formulées dans la limite de 15 pages. Les références à un éventuel complément d’information ou de précision sur des items doivent être mentionnées (annexe et page).

Les fiches techniques de tous les articles identifiés dans le BPU devront être fournies ou téléchargeables gratuitement au lien mentionné par le candidat.

***NOM DE L’ENTREPRISE CANDIDATE :***

|  |
| --- |
| **Critère 2 : VALEUR ORGANISATIONNELLE ET TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DE LA NOTE METHODOLOGIQUE : 20%**  **Sous-critère 1 :** Description des produits utilisés (10%) : adéquation au besoin, composition du gaz utilisé, propriétés environnementales, innocuité vis-à-vis des humains… |

**Caractéristiques techniques et fonctionnelles des produits proposés**

*Le candidat fournit les fiches techniques décrivant les caractéristiques techniques des matériels, options et accessoires proposés au bordereau des prix unitaires.*

**Critère 2 : : VALEUR ORGANISATIONNELLE ET TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DE LA NOTE METHODOLOGIQUE : 20%**

**Sous-critère 2** : Procédures et méthodologies mises en place (modalités d’intervention, exemples de rapport, gestion de la qualité et de la sécurité) (10%)

**Identification et coordonnées d’un interlocuteur unique dédié au marché :**

**Moyens humains et matériels affectés au marché (organigramme, effectif, qualification, formation initiale et/ou continue, équipement, moyens de transports…)**

**Organisation mise en place pour les prestations :**

**Méthodologie succincte de réalisation et d’organisation des prestations (de la validation de la commande jusqu’à l’installation et la formation de l’utilisateur, délai moyen de livraison et de d’installation…) :**

**Organisation du Service Après Vente et mise en œuvre de la garantie (procédure à suivre, durée et conditions de mise en œuvre de la garantie, reprise ou échange de produits,** **délai de remplacement des matériels, modalités de renvoi…) :**

*Le candidat décrit son organisation pour assurer le service après-vente en cas de réparation, d’échange, de reprise du nouveau et de l’ancien matériel.*

*Le candidat indique ses délais d’intervention en précisant :*

*Le délai minimum : … jours ouvrés*

*Le délai maximum : … jours ouvrés dans le respect du délai maximum de 10 jours ouvrés.*

**Critère 3 : PERFORMANCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : 10%**

**Sous-critère 1** : Qualité de gestion des équipements en fin de vie, le mode de récupération des fournitures usagées et/ou des emballages avec précision sur leur filière de traitement ou de recyclage (5%)

*Le candidat détaille les mesures prises pour valoriser les équipements en fin de vie, le recyclage des pièces détachées, les emballages des matériels livrés... en décrivant la chaîne de traitement dans la gestion de ses déchets.*

*Dans le cadre des mesures en faveur de l'environnement durable, les candidats devront faire part des mesures mise en place au sujet du transport des marchandises.*

**Critère 3 : PERFORMANCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : 10%**

**Sous-critère 2** : Les moyens mis à disposition des intervenants (documents et livrables respectueux de l’environnement, transport/véhicules propres) (5 %)